COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

Etaient présents: David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Frédéric Henriot, Ariane Wachthausen, Elisabeth Caux, David Saussol, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints - Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Christophe Le Forestier, Laurent Remy, Patrick Villette, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillot, Eric Lucas.

Absents excusés représentés :

Anne-Charlotte Bénichou

Pouvoir à David Ros

Pierre Bertiaux Hervé Dole

Pouvoir à Didier Missenard Pouvoir à Elisabeth Delamoye

Mireille Delafaix

Pouvoir à Alain Cano

Elisabeth De Lavergne

Pouvoir à Martine Charvin

Pierrick Courilleau (à compter de son installation) Pouvoir à Louis Leroy

Absents: //

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents à 20h30 : 27

Nombre de votants : 33

Le guorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Louis Leroy est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2022-88 - FINANCES - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À PROJETS : ATTRIBUTION ET AVANCES POUR LES COOPÉRATIVES SCOLAIRES - CLASSES DE DÉCOUVERTES

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2022-24 du 05 avril 2022 approuvant le vote du budget primitif 2021 de la commune d'Orsay,

Vu la délibération n°2022- 26 du 05 avril 2022 attribuant les subventions aux associations,



Considérant les demandes de subvention formulées par des coopératives scolaires pour l'organisation des classes de découvertes de l'année scolaire 2022-2023,

Considérant l'intérêt des projets de classes de découvertes présentés par les coopératives scolaires porteuses de ces projets,

Considérant que l'organisation de ces classes de découvertes nécessite le versement d'un acompte avant la fin de l'exercice 2022 (à savoir 30% au maximum du coût du séjour), et du solde avant le vote de l'attribution des subventions 2023, au titre de l'exercice 2022, en deux fois : 60% avant le départ ; et 10% au retour, ajusté du nombre de départs effectifs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Vote** les subventions correspondant au versement des acomptes, au titre de l'année 2022, aux associations suivantes :
 - Coopérative scolaire de l'école élémentaire du Guichet pour un montant de 3 742,30€;
 - Coopérative scolaire de l'école élémentaire du Guichet pour un montant de 7 209 €
 - Coopérative scolaire de l'école élémentaire du Centre pour un montant de 9 120,45€.
- **Précise** que ces crédits, soit 20 071,75 euros, sont inscrits au budget primitif 2022.
- Décide de verser une avance correspondant à 60% du coût prévisionnel du prix des classes de découvertes 2022-2023, dans l'attente de l'attribution des subventions aux associations, au titre du budget 2023 :
 - Coopérative scolaire de l'école élémentaire de Mondétour pour un montant de 7484,70 €;
 - Coopérative scolaire de l'école élémentaire du Guichet pour un montant de 14 418
 € ·
 - Coopérative scolaire de l'école élémentaire du Centre pour un montant de 18 240,90 €.
- Précise que le solde sera ajusté au regard du nombre de départs effectifs et fera l'objet d'une délibération spécifique d'attribution avant la fin de l'année scolaire 2022/2023.

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture le et de la publication le

mpte tenu Préfecture le 2 4 NOV 12 4 NOV 2022 David ROS Maire d'Orsav

conseiller départemental de l'Essonne

